

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

Délibération 2025-011

Jeudi 27 février 2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Paul Euzière
Conseiller municipal de Grasse
Conseiller communautaire
Président du groupe
« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

La préparation de ce Budget Primitif 2025 de la CAPG s'effectue dans un contexte international et national aussi instable que préoccupant.

Le contexte économique est défavorable avec une croissance faible prévue en 2025 (1,1% à 1,2%), une augmentation du chômage et fragilisation de secteurs industriels (automobile, chimie, un endettement public élevé (112% du PIB mi-2024) avec une pression de l'Union Européenne sur la France pour réduire son déficit excessif.

Cela se traduit pour notre agglomération Pression sur les dépenses de fonctionnement avec :
- Hausse des cotisations retraites (+340 000 € en 2025, +1 300 000 d'ici 2028), **qui vont peser sur les charges de personnel.**
- Des dépenses de Fonctionnement prévues en hausse de 4 millions €, malgré un objectif de limitation à +1,2%.

Et donc, des risques de **réduction de services à la population** en raison des contraintes budgétaires.

La dette du Budget Principal est de 45,8 M € au 1^{er} janvier 2025 en diminution de 4,4 M € par rapport à 2024 50,3 M € .

Mais les besoins de financement vont s'accroître avec des projets qui passent au stade de la réalisation (extension du Campus, Piscine Altitude 500 à Grasse, BHNS Grasse-Mouans-Sartoux).

En matière de Fonctionnement, on constate une augmentation du personnel qui n'est pas due seulement aux transferts de services de la commune de Grasse à la Communauté d'Agglomération.

Au 1^{er} janvier 2024, la CAPG comptait 879 agents (titulaires et contractuels) (Rapport Social Unique 2023).

Les effectifs ont augmenté de **34 agents en un an** (de 714 à 748), malgré les contraintes budgétaires.

Or, la structure salariale est rigide : nous avons une moyenne d'âge de 44 ans et des carrières allongées et la réduction des coûts via les départs en retraite est limitée.

En termes financiers les dépenses de personnel passent de 29,3 M € en 2024 à 30,4 M € en 2025. Soit 1,1 M € de plus en seulement un an.

En Investissement, plusieurs projets structurants (Piscine Altitude 500, Campus, BHNS,...) sont prévus,.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire mentionne que « les dépenses d'Investissement ne devront pas excéder 15 M € en 2025 et 2026, 13 M € en 2027 et 10 M € en 2028.

Il y aura donc des arbitrages à faire surtout si parallèlement on diminue le recours à l'emprunt en passant durant la même période de 6,5 M € en 2025 à 1,03 M € en 2028.

Un équilibre difficile entre maintien des investissements et préservation des marges budgétaires.

Conclusion : les défis budgétaires sont lourds et les choix délicats.

La CAPG doit faire face à un contexte de **fortes incertitudes budgétaires**, aggravé par une économie fragile et des décisions gouvernementales défavorables aux collectivités.

Elle doit jongler entre la **maîtrise des dépenses, le maintien des services publics et la nécessité d'investir dans des projets à l'utilité indiscutable et aux montages financiers rigoureux (ce qui n'a été le cas ni pour la Piscine Altitude 500 où l'on a vu la facture –prévisionnelle- passer en quelques mois de 14 M€ à 20 M €, ni pour le Bus à Haut Niveau de service (BHNS) Grasse-Mouans-Sartoux dont on ignore à ce jour le coût global, ni pour les transports urbains « Sillages » où la CAPG a dû voter près de 20 M € de rallonge au contrat initial avec Marfina-Moventis, cinq mois seulement après l'entrée en vigueur du contrat de Délégation de Service Public.**

Des arbitrages serrés et une vigilance de tous les instants sont donc nécessaires.